

Caro le 10 octobre 2016,

Objet : Demande d'autorisation unique en vue d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Parc éolien du Chêne-Tord  
Communes de Caro et Val d'Oust (La Chapelle-Caro) (56)  
8 éoliennes – Puissance électrique installée 24 MW

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Joël LEBEL, Président d'EEL Environnement et Energies Locales, dont l'adresse du siège est la suivante :

La Barre d'en Haut  
56140 CARO

sollicite, par la présente et l'ensemble des pièces qui lui sont jointes, une autorisation unique en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les communes de CARO et VAL D'OUST (LA CHAPELLE-CARO<sup>1</sup>), dans le département du Morbihan.

L'installation projetée serait composée de 8 éoliennes de 3 MW de puissance unitaire ayant une hauteur en bout de pale de 178,5 m, ainsi que des éléments annexes qui composent le parc éolien, à savoir deux postes de livraison électriques, des lignes électriques souterraines de raccordement et des chemins d'accès. La puissance totale du parc éolien serait de 24 MW pour une énergie électrique produite de plus de 60 millions de kilowattheures chaque année.

Outre l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE, cette demande d'autorisation unique comprend les demandes :

- de permis de construire Etat au titre du Code de l'Urbanisme ;
- d'autorisation de défrichement au titre du Code Forestier ;
- d'approbation du projet d'ouvrage de la ligne électrique souterraine et des postes de livraison au titre du Code de l'Energie.

./..

---

<sup>1</sup> La Chapelle-Caro est commune déléguée de la nouvelle commune Val d'Oust depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.